

Compte-rendu du Conseil Municipal Du 6 septembre 2021

Convocation : 17/08/2021

Étaient présents : Martine BESSIERE, Frédéric BECAMEL, Laurence LAURENT, Jean SALVAN, Pierre BOULDOIRES, Pierre VAYSSADE, Christophe CLAMENS, Jennifer GASC, Sébastien LAURENT, Martine BATUT.

Absents : Christiane LUTRAND.

Secrétaire de séance : Christophe CLAMENS.

1°) Intervention du SMICTOM Nord Aveyron :

Intervention de Mme Elodie GARDES (Présidente) et de Monsieur MOLINIER du SMICTOM pour présenter le rôle et les missions du SMICTOM ainsi que l'avenir des modalités de gestion de la collecte des déchets.

2°) Délibération pour le réaménagement des prêts de la collectivité par le Crédit Agricole :

Mme Jennifer GASC et Monsieur Pierre BOULDOIRES quittent l'assemblée et ne participe pas au vote. Madame le Maire expose au Conseil Municipal qu'il serait opportun de réaménager le prêt de la collectivité concernant les travaux d'assainissement et d'enfouissement des réseaux, en vue de bénéficier de la baisse des taux, de baisser la charge de remboursement annuelle de la collectivité ainsi que de diminuer le coût du crédit. La simulation de la banque est présentée à l'assemblée. Le réaménagement du prêt est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3°) Achat de terrain à titre gratuit à Monsieur Jean SALELLES pour la régularisation de la voirie du Moulin de Pétrou à la Zone du Troncas:

Afin de régulariser l'emprise de la voirie allant du Moulin de Pétrou à la Zone d'Activités du Troncas, il convient de réaliser l'achat de terrain à titre gratuit à Monsieur Jean SALELLES. L'acte se fera par le biais d'un acte en la forme administrative. Les parcelles concernées sont les suivantes : section I, n° 548, 594, 608,611,614,616 et 638. Approbation à l'unanimité.

4°) Réalisation d'un échange de terrain entre l'indivision RUC et la commune pour régulariser l'élargissement de la voirie rejoignant la salle des fêtes :

en vue de régulariser l'emprise de la voirie communale en direction de la salle des fêtes, il convient de réaliser un échange de terrain avec l'indivision RUC. La commune cède les parcelles cadastrées section A n°576 et 578, pour partie, en contrepartie l'indivision RUC cède les parcelles cadastrées section A n°660, ainsi que les 582, 659, 661 pour partie. Approbation à l'unanimité.

5°) Questions diverses :

- ❖ Cimetière : concernant la partie dite « nouveau cimetière », une allée centrale est mise à l'étude afin de faciliter l'accès à celui-ci.
- ❖ Lotissement Les Oulières : accord du conseil municipal pour acheter en supplément le terrain non constructible attenant en contrebas du lot n°9. Les modalités seront précisées ultérieurement.
- ❖ Journées citoyennes : dates en attente, voir avril/juin 2022.
- ❖ Forêt des Ruthènes : validation du devis pour l'abattage des arbres en direction du Moulin de Pétrou.

La séance est levée à 23h15.